

Nombre de membres du Bureau :

- en exercice : 21
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 14
- pour : 14

DÉLIBÉRATION n° B2021/072

L'an deux mille vingt et un et le 01 juin à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Serge SOHIER, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Jean-Bernard COLOMES, et Ludovic PONTICO

Absents : Alain PIASER, Martine LABAT, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Didier FAVARO

Objet : Candidature de la ville de Lannemezan dans le cadre du programme « Petites villes de demain »

Monsieur le Président ne prend pas part aux débats et à la délibération.

La ville de Lannemezan a été retenue dans le programme Petites villes de demain. Petites villes de demain est un programme d'action lancé en octobre 2020 par le gouvernement afin de redynamiser 1 600 petites villes françaises.

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

Sur le département des Hautes-Pyrénées, plusieurs communes sont concernées : Maubourguet, Argeles, Rabastens de Bigorre, Trie Sur Baise, Castelnau Magnoac, Tournay, Saint Laurent de Neste, Loures Barousse, Bagnères de Bigorre, Argeles Gazost, Arreau et Sarran.

Le conseil municipal de Lannemezan a délibéré pour concrétiser cette adhésion. La communauté de communes est invitée à délibérer.

LE BUREAU

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées :

- **APPROUVE** la signature de la convention d'adhésion au programme « Petites Villes de Demain »
- **AUTORISE** Monsieur le premier Vice-Président ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Pour copie conforme,

Le Président
Bernard PLANO



Affichée le 10 JUN 2021

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20210601-2021-072B-DE
Date de télétransmission : 10/06/2021
Date de réception préfecture : 10/06/2021